

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.064

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

6 MAI 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

6 MAI 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT  
Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

**OBJET** : RUE DES CENDRILLES  
TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX FRANCE TELECOM  
APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE S.D.E.E.R.

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre du Budget Primitif, le Conseil Municipal a décidé de retenir le programme d'enfouissement des réseaux E.D.F. et FRANCE TELECOM de la rue des Cendrilles, pour le tronçon situé entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons.

Pour réaliser ce programme, le S.D.E.E.R., mandataire désigné par le maître d'ouvrage, a élaboré un projet de convention spécifique pour l'effacement des réseaux téléphoniques qui définit les conditions administratives, techniques et financières relatives à la conduite des travaux FRANCE TELECOM.

Cette convention a pour objet de confier au mandataire qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la Ville de ROYAN dans les conditions suivantes :

- L'étude technique sera confiée à FRANCE TELECOM
- La direction des travaux sera assurée par le S.D.E.E.R. qui aura pour mission :
  - Le contrôle des devis
  - La gestion financière, comptable et administrative des travaux
  - La direction des travaux
  - La réception des travaux et tout acte nécessaire à l'exercice de la mission.

La participation financière de la Ville pour la prestation de génie civil dans le cadre de l'enfouissement des réseaux téléphoniques est estimée à 18 411,85 Euros TTC.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur le principe de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec le S.D.E.E.R.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau FRANCE TELECOM conjointement au réseau E.D.F. basse tension, rue des Cendrilles, entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons
- VU le projet de convention donnant délégation du maître de l'ouvrage au S.D.E.E.R.,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 25 avril 2002 sur ce projet de convention
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'approuver le projet de convention établi par le S.D.E.E.R. en vue de donner délégation du maître de l'ouvrage au S.D.E.E.R. pour l'opération d'enfouissement des réseaux téléphoniques de la rue des Cendrilles dans sa partie située entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention.
- D'imputer la dépense afférente à cette convention au Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 mai 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**